LA POLICE MUNICIPALE DE BOURG-LA-REINE

PROTÉGER, SÉCURISER ET ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN











DES HORAIRES ÉTENDUS POUR VOUS COUVRIR

Dès le 1er mars, la Police municipale étendra ses horaires pour être encore plus présente :

• Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h à 20h

• Mercredi : 6h à 18h

Samedi : 6h à 17hDimanche : 8h à 18h

Des missions variées pour votre sécurité

La Police municipale est impliquée dans plusieurs domaines pour garantir la sécurité de tous :

- Surveillance de la voie publique
- Assistance aux personnes vulnérables
- **Sécurisation** des événements

- Gestion du service des objets trouvés
- Lutte contre la délinquance, l'insécurité routière et les nuisances

L'ASVP assure le contrôle du stationnement, la surveillance des écoles et des parcs, ainsi que la lutte contre les dépôts sauvages.







Un accompagnement de proximité
La Police municipale joue également un rôle essentiel dans la prévention, notamment pour désamorcer les conflits de voisinage ou accompagner les personnes vulnérables, en collaboration avec le centre communal d'action sociale. Elle intervient parfois au domicile des personnes isolées, notamment lors du plan canicule.







DES MOYENS RENFORCÉS POUR GARANTIR VOTRE SÉCURITÉ

VIDÉOPROTECTION

Plus de 70 caméras sont déployées sur la voie publique et 26 dans les bâtiments municipaux. Grâce à ces équipements, la Police municipale participe à l'élucidation des affaires et renforce la sécurité des lieux publics.

COLLABORATION LOCALE

La Police municipale collabore activement avec la Police nationale et d'autres partenaires locaux pour garantir une sécurité accrue sur le territoire.



Dans les prochaines années, un nouveau poste de Police sera installé en centre-ville, à proximité de la gare RER, incluant un centre de supervision urbain pour analyser en temps réel les images de vidéoprotection.



Comment vous protéger au quotidien?

• Faux-démarcheurs : Ne laissez pas entrer chez vous des personnes non identifiées. Exigez une carte professionnelle et, en cas de doute, contactez la Police municipale.

• Cambriolages : Si vous êtes victime, gardez votre calme, ne touchez à rien et contactez le 17.

Conseils pratiques pour repérer les fraudes :

- Vérifiez l'identité des personnes et des documents.
- Soyez vigilant face aux publicités ou courriers trompeurs.

Des outils en ligne pour vous accompagner :

- Plainte en ligne: pour les atteintes aux biens, rendez-vous sur masecurite.interieur.gouv.fr.
- Plateforme Perceval: pour signaler une fraude à la carte bancaire.



